

Commune de DOUR

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de : **permis d'urbanisme**

(1) Le demandeur est : **Monsieur VAN QUICKELBERGHE Guido domicilié Place du Manège 3 boîte 02 7000 Mons**

Le terrain concerné est situé à : **Rue Trieu Jeansart 25, 7370 Blaugies** et cadastré : **Blaugies (2) section B n° 566F.**

Le projet consiste : **Rénovation et transformation d'une grange en 3 habitations - Rue Trieu Jean Sart 25**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article **Article D.IV.40 - Dérogation au plan de secteur**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **AC DOUR rue Pairois n° 54** à 7370 DOUR.

- **les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et le mercredi également de 13h30 à 16h00;**
- **Les mercredis 19/08/2020 et 26/08/2020 jusqu'à 20 heures ;**

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de :

Karina GINES téléphone : 065/761.873 mail : [karina.gines@communedour.be](mailto:karina.gines@communedour.be)

L'enquête publique est ouverte le **13 juillet 2020** et clôturée le **28 août 2020**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : AC DOUR Grand Place n° 1 7370 DOUR,
- par télécopie au numéro : 065/63.36.11,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [karina.gines@communedour.be](mailto:karina.gines@communedour.be)
- remises à Mme Karina GINES dont le bureau se trouve : AC DOUR rue Pairois n° 54 7370 DOUR.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PU/2020/4435//réclamation**

**Toutefois compte tenu de la situation actuelle relative au COVID-19 et conformément à la circulaire du Ministre DERMAGNE, l'accès par mail et téléphone au dossier sera privilégié (065/ 761 873 – [karina.gines@communedour.be](mailto:karina.gines@communedour.be))**

**Néanmoins, si un accueil physique s'avère nécessaire, le dossier sera consultable uniquement sur rendez-vous et dans le respect des normes de distanciation sociales et, le cas échéant, des aménagements bureautiques ou électroniques nécessaires.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Karina GINES ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : AC DOUR Rue Pairois n° 54 7370 DOUR, le **28 août 2020**, à 12h00.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme - ~~le conseiller en environnement la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet~~ - est Mr Pierre CORNANT dont le bureau se trouve à AC DOUR rue Pairois n° 54 7370 DOUR.

Dour, le 06 juillet 2020